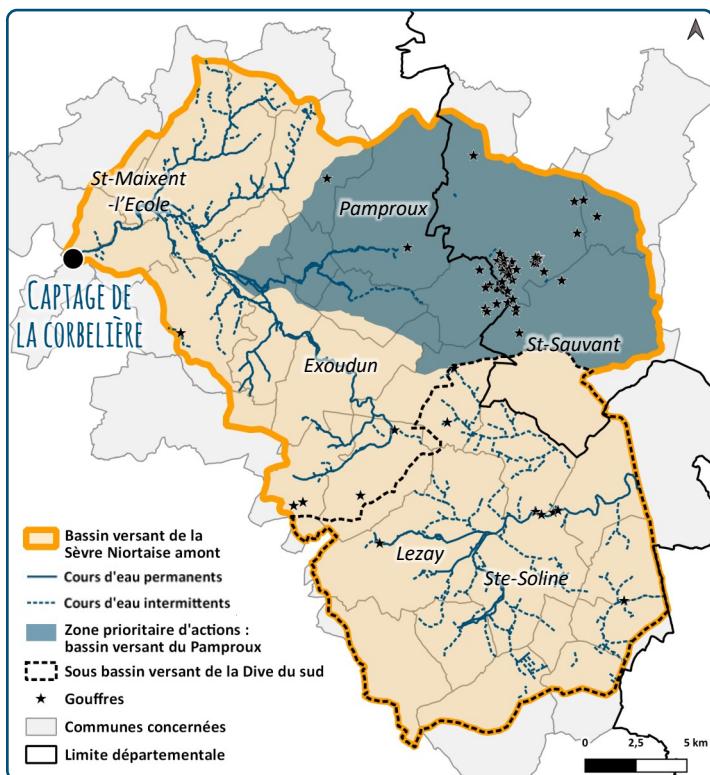


#### ► LE PROGRAMME RE-SOURCES RÉGIONAL ET LE CONTRAT LOCAL 2023-2025

Le programme Re-Sources concerne l'ensemble de la Nouvelle-Aquitaine, avec un enjeu fondamental : assurer durablement la production d'eau potable pour les habitants de la Région. Ce programme vise ainsi la reconquête de la ressource pour une eau naturellement potable et des changements de pratiques durables impliquant l'ensemble des acteurs du territoire. La mise en place de cette démarche est centrée sur les captages stratégiques classés prioritaires.

Le captage de la Corbelière faisant partie de ces ressources stratégiques, le Syndicat du SERTAD pilote sur ce territoire la démarche Re-Sources via un contrat territorial actuellement défini pour la période 2023-2025.

#### ► L'aire d'alimentation du captage de la Corbelière



#### ► LE FONCTIONNEMENT HYDROGÉOLOGIQUE

La Sèvre Niortaise prend sa source sur la commune de Sepvret. **Le Pamproux est son affluent principal** : la contribution de son bassin versant en flux de nitrates est estimée à près de 50% au captage de la Corbelière. Ce sous bassin versant est donc identifié comme une zone prioritaire d'actions. **Son sous-sol fortement karstique engendre des transferts rapides** via les gouffres et les dolines. Ce secteur fait l'objet d'actions particulières, notamment foncières dans le cas des gouffres.

Le secteur de la **Dive du sud** ( $221 \text{ km}^2$ ) ne contribue quant à lui qu'à hauteur de 15% des flux de nitrates, il s'agit d'un bassin versant hydrogéologique qui alimente le captage de la Corbelière par transferts souterrains. Ce secteur fait également partie de l'aire d'alimentation du captage de la Varenne (captage en eau superficielle dans le Clain exploité par Grand Poitiers) par circulation superficielle de la Dive, affluent du Clain. Il a été identifié comme fortement contributeur en flux de nitrates pour le captage de la Varenne.



Superficie du territoire : 57 300 ha



SAU : 44 000 ha



564 exploitations concernées



Grandes cultures et polyculture-élevage



Collectivité porteuse du Contrat territorial : SERTAD



Ressource : la Sèvre Niortaise



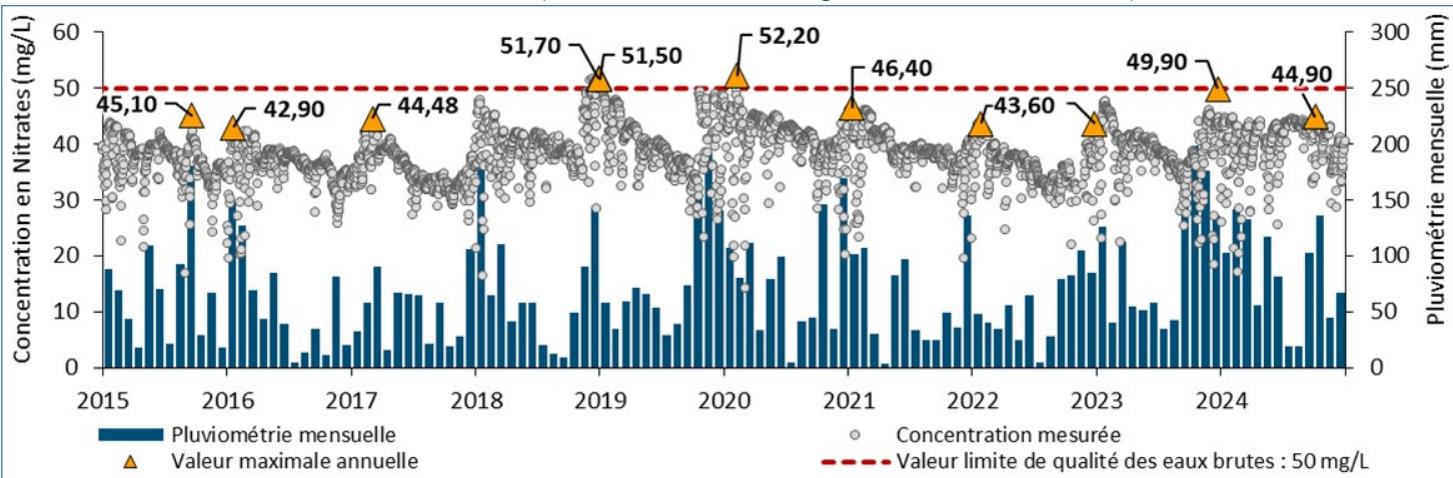
Quantité d'eau prélevée :  
jusqu'à  $2.5 \text{ Mm}^3/\text{an}$  ( $1.63 \text{ Mm}^3$  en 2024)



Potabilisation et distribution : Régie eau Haut Val de Sèvre

# QUALITÉ DES EAUX BRUTES DU CAPTAGE DE LA CORBELIÈRE

## ► ÉVOLUTION DES CONCENTRATIONS EN NITRATES (Données autocontrôle Régie Eau CC Haut Val de Sèvre)

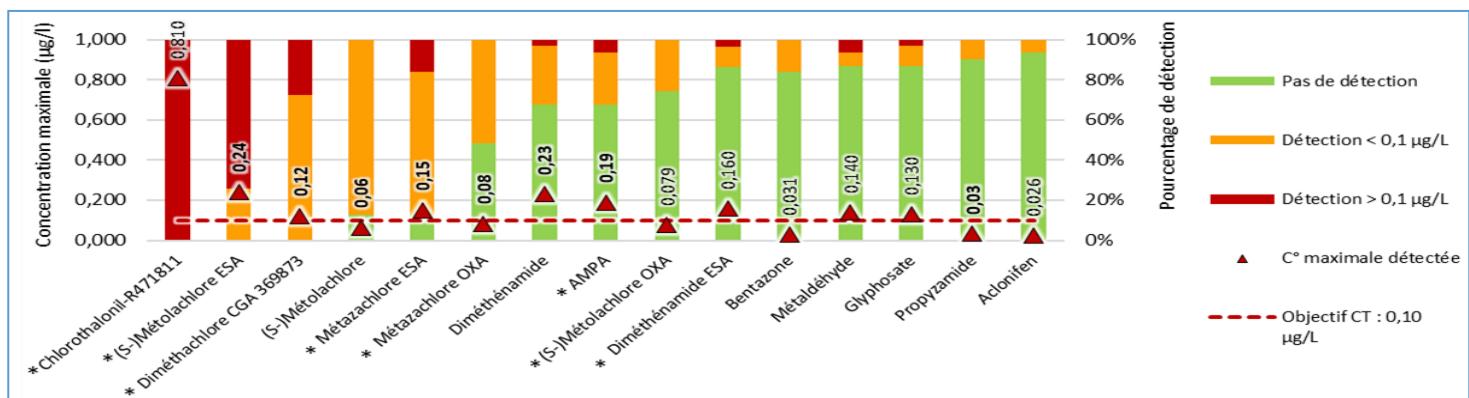


### Suivi des concentrations en nitrates au captage depuis 2015

Les concentrations en nitrates mesurées au captage de la Corbelière sont une problématique depuis de nombreuses années, avec des dépassements ponctuels de la valeur limite de potabilisation des 50 mg/l. Cette situation oblige à une dilution de la ressource avec l'eau provenant du barrage de la Touche Poupart pour diminuer la concentration en nitrates dans l'eau potabilisée. En 2024, près de 22 % de l'eau potabilisée par l'usine de la Corbelière provenait du barrage de la Touche Poupart.

La pluviométrie influence fortement les concentrations et les flux de nitrates. En moyenne, 60% des flux d'azote transitent de décembre à mars. La pluviométrie exceptionnelle enregistrée à l'automne 2023 a eu des conséquences majeures sur l'implantation des cultures et intercultures. La conséquence a été une année 2024 avec une teneur moyenne en nitrates de 40,17 mg/l, soit la deuxième plus forte moyenne annuelle depuis 10 ans (40,53 mg/l en 2020).

## ► SUIVI DES CONCENTRATIONS EN MOLÉCULES PHYTOSANITAIRES (Données autocontrôle Régie Eau CC Haut Val de Sèvre + Contrôle Sanitaire ARS)



Pourcentage de détection et concentration maximale des 15 molécules les plus détectées - Suivi 2024

Les détections de molécules phytosanitaires sont récurrentes sur l'eau brute du captage et un traitement curatif en station de potabilisation est indispensable pour distribuer une eau qui répond à la norme eau potable. En 2024, 26 molécules ont été détectées au moins une fois, dont 9 à des concentrations supérieures à 0,10 µg/l (valeur maximale objectif du contrat territorial).

Aucun prélèvement réalisé sur l'année 2024 ne répond aux objectifs fixés dans le contrat territorial Re-Sources, une première depuis le lancement des programmes volontaires de préservation du captage en 2007.

Cependant ce résultat est à nuancer au regard de l'évolution de la recherche. En 2024, les molécules recherchées sont 6 fois plus nombreuses qu'en 2010 et plus ciblées (métabolites de dégradation...). En parallèle l'augmentation du nombre de celles détectées n'est que de 2 fois.

Le métabolite du chlorothalonil (R471811), interdit depuis 2020, a systématiquement été mesuré au-dessus des 0,1 µg/l.

Il est à noter que près de 90% des molécules détectées sur l'année 2024 étaient autorisées à l'usage.

Dans le graphique, les molécules avec un "\*" sont considérées comme non-pertinentes et ne sont pas soumises aux **Limites de Qualité** (0,10 µg/l) pour les Eaux Destinées à la Consommation Humaine (EDCH). Cependant leur concentration dans l'eau distribuée doit rester sous une **Valeur Guide de gestion sanitaire** ou une **Valeur de Vigilance unique** fixée à 0,90 µg/l.

Pour toute information, contactez-nous :



Service Bassin versant  
05 49 25 38 30  
qualite@sertad.fr

Le Programme Re-Sources est financé par :

